



Victor Maziarchuk

21.04.2014

## Le budget de l'état de l'Ukraine : les mécanismes de l'équilibre

### Partie 5. Les propositions pour équilibrer le budget de l'état

En vue d'assurer la stabilisation de la situation économique en Ukraine et d'obtenir l'agrément pour un crédit du Fonds Monétaire International, le Gouvernement d'Arseniy Yatsenyuk a développé et soumis à l'approbation de la Verkhovna Rada d'Ukraine [Conseil Suprême d'Ukraine – note du traducteur] un « package » de deux avant-projets de loi : « Sur les Amendements à la loi concernant le Budget National de l'Ukraine pour 2014 » et « Sur les mesures préventives contre un désastre financier et sur la création des pré-conditions pour une croissance économique en Ukraine ». Le 27 mars 2014 la Verkhovna Rada a adopté ces lois (qui sont entrées en vigueur le 1 avril 2014). Les lois stipulent que les dépenses budgétaires seront réduites de **30.5 milliards d'UAH** (2.0 milliards d'euros) suite à la diminution des dépenses destinées au paiement de prestations sociales et la réduction des dépenses pour le soutien de différents secteurs de l'économie ukrainienne.

Afin d'assurer la continuité des réformes au sein de l'économie ukrainienne, avec la mise en oeuvre des processus budgétaires effectives, les démarches suivantes devraient être entreprises :

1. *éliminer «les abris fiscaux abusifs»<sup>1</sup>* – les entreprises qui recourent à une distorsion de l'assiette de la taxe afin de pouvoir être qualifiées pour l'exemption de la TVA, de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la conversion. Ces actions d'assainissement pourraient générer une croissance de revenus d'approximativement **60 milliards d'UAH** (4 milliards d'euros). En particulier, les démarches suggérées portent sur :

- la réaction adéquate aux calculs illégaux du remboursement de la TVA lors d'une collaboration avec les bénéficiaires des « abris fiscaux abusifs » ;
- la création des conditions empêchant une conversion de fonds malsaine du point de vue économique
- la lutte contre le commerce illégal de produits soumis aux droits d'accise et d'autres produits ;
- les mesures préventives contre la pratique de la fuite fiscale effectuée dans le cadre des faillites accélérées.

2. L'adoption par la Verkhovna Rada d'Ukraine d'un avant-projet de loi sur les Amendements à plusieurs lois de l'Ukraine, portant sur le paiement des retraites aux contribuables de certaines catégories – **éliminer des groupes particuliers de retraites** bénéficiant de lois distinctives statuant sur des bases préférentielles.

---

<sup>1</sup> “Les abris fiscaux abusifs” – ce sont des opérateurs commerciaux comptant un ou deux employés, dont le fonds statuaire est enregistré à hauteur minimale. De telles sociétés sont créées par des groupes financiers et industriels uniquement dans le but d'appliquer des systèmes de taxes minimales, de légaliser la contrebande ou des produits non-enregistrés. Au travers de ces sociétés, les entreprises du secteur économique réel où elles ont le statut de clients, tentent d'éviter de payer la taxe à la valeur ajoutée (en minimisant les dettes), elles réclament le remboursement de la TVA de façon non-fondée, blanchissent cet argent et le convertissent par la suite en espèces. D'habitude, ces structures fonctionnent pour une période d'un à trois mois.

---

Par l'adoption du « package de stabilité » contenant deux projets de lois, le Gouvernement a satisfait aux exigences du FIM portant sur l'annulation des retraites préférentielles. Cependant, nous estimons qu'il est nécessaire de continuer la révision des groupes de population percevant des retraites préférentielles et de les supprimer. L'application de cette démarche réduirait le déficit du Fonds de Retraites et sa couverture issue des fonds budgétaires (87.4 milliards d'UAH soit 5.8 milliards d'euros, affectés du budget de l'état au Fonds de Retraites sous la forme de subventions pour les retraites, d'allocations et d'augmentations de retraites, indiquées dans les différents projets de retraites et de couverture du déficit du Fonds de Retraites).

3. **La légalisation des salaires** – peut générer un revenu additionnel de 15 milliards d'UAH environ (1 milliard d'euros).

- la révision des taux d'impôts au Fonds de Retraites ;
- conduire les actions sociales propageant l'élimination du « marché gris du travail », en faisant accroître la conscience des salariés sur le plan de leurs obligations envers leurs employeurs et envers l'Etat ;
- le travail des représentants des autorités locales opérant dans des secteurs d'activités particuliers, qui peuvent payer les employés de la main à la main.

4. L'adoption par la Verkhovna Rada d'Ukraine de la loi sur les Amendements au Code des Taxes d'Ukraine, concernant **l'instauration d'une taxe sur les actifs inefficaces** – un revenu additionnel de **3 milliards d'UAH** (1.0 milliard d'euros).

5. La surveillance de la conformité à la législation concernant **la fixation des prix de transfert**, en particulier : la définition de la fixation des prix de transfert, l'établissement des mécanismes de contrôle fiscal pour les tarifs de transfert, la détermination des tarifs pour les opérations assujetties au contrôle fiscal ce qui génèrera une entrée additionnelle de **20 milliards d'UAH** (1.2 milliards d'euros).

6. **L'amélioration de la législation sur les fonds publics**, en vue d'assurer la transparence des procédures d'appel d'offres.<sup>2</sup> L'application des mesures d'utilisation efficace des fonds réduira significativement des dépenses de **40 milliards d'UAH**, en particulier suite à :

- L'introduction d'un système ou d'une plateforme électronique pour les annonces d'appels d'offres issues du Ministère du Commerce et du Développement Economique ;
- La publication sur le site Internet du Ministère des Finances des données concernant tous les appels d'offres publics, avec l'indication de tous les départements publics qui sont acheteurs et de tous les produits/services commercialisés si leur valeur dépasse 10,000 UAH.
- La lutte contre le détournement des fonds budgétaires en empêchant de surestimer les produits et les services présentés aux appels d'offres.

7. L'adoption par la Verkhovna Rada d'Ukraine de la Loi sur **le soutien de l'Etat à l'industrie charbonnière**, instaurant certains critères, montants et conditions pour le soutien de l'Etat accordé à l'industrie charbonnière avec une réduction progressive de subventions affectées aux mines de charbon au profit d'un remboursement partiel des dépenses liées aux coûts de la production du charbon et avec l'augmentation des allocations budgétaires pour les mines en phase de fermeture et des allocations

---

<sup>2</sup> Le 25 mars 2014 la Verkhovna Rada d'Ukraine a adopté une loi « Sur les Amendements à la loi d'Ukraine : les appels d'offres publics (portant sur le renforcement de la transparence en matière d'achats publics) qui prépare une extension de la loi sur les appels d'offres imposant l'utilisation des fonds propres pour les entreprise de service public, et les obligeant de publier un rapport sur les résultats de l'appel d'offre sur le site Internet de l'établissement autorisé.

---

sociales pour les employés qui ont perdu le travail suite à la fermeture de la mine. Cette démarche apportera au budget **une économie** d'approximativement **7 milliards d'UAH** (0.46 milliard d'euros).

8. L'adoption par la Verkhovna Rada d'Ukraine de la loi sur l'installation obligatoire d'un compteur commercial pour l'énergie de chauffage, l'eau potable et les eaux usées. Cette démarche facilitera la surveillance de la consommation actuelle dans son ensemble et de réduire la possibilité de falsifier les calculs de consommation.

9. L'introduction des amendements à la loi concernant la formation du Registre National des Dépenses Majeures, des Projets d'Investissement et des Propositions de Projets d'Investissement. Il conviendrait de définir que les dépenses majeures et le financement de projets/propositions d'investissement, des projets socio-économiques, des projets nationaux et d'autres projets possibles soient engagés uniquement après que l'étude de faisabilité de tels projets ait été réalisée, et après leur inscription au registre national.

10. La réduction du montant et la consolidation des programmes ciblés. L'annulation des programmes pour lesquels ne sont pas affectés des fonds du budget de l'Etat et des programmes dont les objectifs ne correspondent pas au développement innovant de l'économie. La liste de ces programmes est jointe.

**Afin d'obtenir une information plus détaillée, veuillez contacter:**

**Viktor Maziarchuk - [viktor.maziarchuk@odfoundation.eu](mailto:viktor.maziarchuk@odfoundation.eu)**

**Fondation «Dialogue Ouvert»**